



Comité du
bassin-versant
de la rivière Gatineau

WWW.COMGA.ORG



Conseil régional de l'environnement
et du développement durable de l'Outaouais

www.creddo.ca

Communiqué : Pour diffusion immédiate

La conservation des berges ce n'est pas une question de « beauté »

Gatineau, le 17 août 2005. Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) et le Comité de bassin versant de la rivière Gatineau s'inquiètent de la tournure du débat dans le dossier de l'aménagement des berges de la rivière des Outaouais et de la rivière Gatineau. En effet pour ces deux organismes la conservation ou la restauration des berges à un état naturel ce n'est pas une question de beauté.

«Ramener le débat à une question d'esthétisme, c'est passer à côté des enjeux, a précisé la directrice générale du CREDDO et présidente du COMGA, Nicole DesRoches. La santé des rivières, de même que celle de la faune aquatique dépendent de l'état de santé de leurs berges »

Du gazon coupé, des murs de pierre ou de béton, des escaliers et quais permanents qui peuvent sembler très beaux pour certains et affreux pour d'autres ne sont pas en cause dans le dossier de l'enlèvement de ces infrastructures demandé par la Ville de Gatineau. Les rivières sont des écosystèmes dont les berges sont une partie intégrante. Des rives « urbanisées » créent de l'érosion qui en retour réduit la transparence de l'eau, accentue le réchauffement de l'eau, détruit les zones de reproduction des poissons, augmente la sédimentation et le risque d'inondation puis favorise la prolifération des plantes aquatiques qui utilisent trop d'oxygène etc.

D'autre part le mouvement des bateaux occasionne aussi l'érosion, surtout à l'arrivée et au départ lors de la décélération ou de l'accélération et lorsque les vagues sapent le rivage. Les fuites d'essence et d'huile quand les embarcations sont stationnaires et les moteurs deux temps contribuent respectivement à la pollution de l'eau et de l'air.

Le terme « entretien » des berges, tel que souvent utilisé, signifie l'artificialisation des berges. Une rive naturelle ou naturalisée stabilise le sol, élément d'autant plus important qu'il y a plusieurs zones de glissement de terrain le long de la Gatineau; elle contribue à la filtration des polluants par les racines de ses plantes, à la création d'ombre, à la prévention de l'envasement, à la réduction des algues et des plantes aquatiques et enfin à la conservation d'une eau claire et fraîche propice aux poissons. (*Guide de renaturalisation, Rappel, 2001*)

-30-

Source :

Nicole DesRoches, directrice générale du CREDDO, présidente du COMGA 772-4925
Sylvain Boivin, coordonnateur, COMGA 772-4925